

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FAMILLE, ÎLE D'ORLÉANS Aux Contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée, Sylvie Beaulieu GMA, directrice générale/greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le 2 juin 2025 à 20 h, à la salle du conseil située au 2478, chemin Royal, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, il sera statué sur une demande de dérogation mineure :

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 6 603 567 du cadastre du Québec, sis au 2460, chemin Royal Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : la dérogation mineure est demandée afin d'obtenir un permis pour l'implantation d'une terrasse couverte, qui ne respecterait pas les articles 7.2.4.22 et 15.18.1.10 en raison de la superficie de la terrasse proposée.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025.

Le Conseil municipal statuera ensuite sur cette demande par résolution lors de cette même séance ordinaire.

Donnée à Sainte-Famille Ile d'Orléans ce 15^{ième} jour de mai deux mille vingt-cinq.


Sylvie Beaulieu GMA
Directrice générale / greffière-trésorière